

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

---

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 14 septembre 2016 à 20 heures.

---

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables  
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules  
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier  
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

---

**1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

**2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5759-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon , il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2016
4. Comptes à payer
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : CERTIFICATS DE CONFORMITÉ
  - 5.1 Tring-Jonction, règlement 411
  - 5.2 Ville Saint-Joseph-de-Beauce : règl 627-3-16 et 627-4-16
6. Fosses septiques : mise à jour du dossier
7. CLD : bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin
8. PDZA : rapport mensuel
9. Entente de développement culturel
10. Piste cyclable : mise à jour du dossier
11. Destination-Beauce : mise à jour du dossier
12. Dossier Chambre de commerce de Saint-Frédéric : lien direct

13. Dossier immigration
14. Dossier Tresca : projet de protocole d'entente
15. Évaluation : mouvement de personnel
16. Stationnement : demande de subvention
17. Politique de technologie, d'information et de télécommunication
18. Achat de paravents
19. Sécurité incendie : programme de remboursement de la formation
20. Article « Terre de chez nous » sur la valeur des boisés
21. Congrès de la FQM : dernières informations
22. CORRESPONDANCES :
  - 22.1 Municipalité Les Escoumins : demande d'appui
  - 22.2 CRÉ Chaudière-Appalaches : liquidation
  - 22.3 Ministre Martin Coiteux : schéma de couverture de risques incendie
23. AFFAIRES NOUVELLES
  - a) Infonuagique
  - b) Transport collectif
  - c) Projet Saint-Lambert
  - d) Télédiffusion des séances
24. Période de questions
24. Levée de la séance

### **3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 10 AOÛT 2016**

5760-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2016.

### **4.0– COMPTES À PAYER**

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5761-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

ASS POMPIERS INSTRUCTEURS QUÉ- Formation	125,00 \$
NÉOMÉDIA - Abonnement 3 mois	103,48 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
C.F.G. CONSTRUCTION INC - Piste cyclable	170 656,09 \$
CLUB PARENTAIDE BEAUCE-CENTRE INC - Projet structurant	10 827,00 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale juillet 2016)	26 511,79 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale juillet 2016)	11 633,76 \$
REVENU QUÉBEC	645,65 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ juillet 2016	11 636,59 \$
BELL MOBILITÉ - Août 2016	269,22 \$
HYDRO QUÉBEC	637,64 \$
HYDRO QUÉBEC - L.E.S.	2 329,74 \$
LESSARD JEAN-PHILIPPE - Dépenses juillet 2016	41,00 \$
S.C.F.P., S L 3797 - Cotisations synd juillet 2016	942,66 \$

TECNIMA INC - Pièces mat/drapeau	79,33 \$
FÉD QUÉ. DES MUNICIPALITÉS - Formation EJ	241,45 \$
FÉD QUÉ DES MUNICIPALITÉS - Inscriptions congrès 2016	9 623,41 \$
TRANSP COLLECTIF DE BEAUCE - Subv 3e versement	43 477,00 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Septembre 2016	2 273,65 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale août 2016)	20 975,00 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale août 2016)	9 402,92 \$
REVENU QUÉBEC	516,52 \$
BELL MOBILITÉ - septembre 2016	213,36 \$
CARON GILBERT - Dépenses août 2016	97,20 \$
DAIGLE MANON - Dépenses août 2016	80,00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses août 2016	141,04 \$
ROY RENAL - dépenses août 2016	57,32 \$
MORIN MIRIELLE - dépenses août 2016	95,05 \$
POIRIER SERGE - dépenses août 2016	86,19 \$
POIRIER SERGE - dép. MRC DES ETCHEMINS août 2016	344,92 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses août 2016	256,01 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses août 2016	146,34 \$
POULIN GUY - Dépenses juillet et août 2016	367,75 \$
GAUVIN ROXANNE - dépenses août 2016	104,55 \$
PILOTE JOANIE - Dépenses août 2016	10,25 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses août 2016	70,91 \$
POULIN MARCO - Dépenses août 2016	162,36 \$
DOYON GHISLAINE - Dépenses	242,71 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses juillet 2016	260,40 \$
MUN DE SAINT-ODILON - Formation pompiers	2 322,00 \$
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - Formation pompier	1 161,00 \$
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS août 2016	47 155,68 \$
S.C.F.P., S. L. 3797 - Coti.syndicales août 2016	776,22 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE - déchets juillet et août 2016	150 204,75 \$
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN	61 340,05 \$
FÉD QUÉ DES MUNICIPALITÉS - Formation RR	241,45 \$
SOGETEL	608,04 \$
DEBB (papeterie)	442,07 \$
ASS AMÉNAGISTES RÉG DU QC - Colloque GT-DD-JFL-PR	1 465,93 \$
IMPRIMERIE CCL - Formulaires multifonctions	551,78 \$
EXOVA - Analyses	38,63 \$
GROUPE ICB - Service technique, ordinateur	1 223,06 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE - Réinstallation	34,49 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC - Ballast	83,68 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - Loi fiscalité municipale MAJ	137,60 \$
SAAQ	20,62 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	1 246,36 \$
RÉFRIGÉRATION J.P. (BEAUCE) INC - Entretien climatisation	281,23 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Contrat de service copieur 2020	610,08 \$
SERVICE MATREC INC - Écocentre Juil.'16, frais de traitement août'16	6 150,68 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC	145,56 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC - Réparation mât/drapeau	82,78 \$
VISA DESJARDINS	452,98 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - Assurances Septembre 2016	4 703,67 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER INC - Honoraires	168,62 \$
ALARME PIERRE FORTIER - Bouton panique	1 713,13 \$
LAVERY AVOCAT - Honoraires	1 535,94 \$
PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC - Renouvellement	388,62 \$

ICLIC INC - Hébergement + licence pour 4 mois	804,83 \$
GROUPE ULTIMA - Assurances	271,00 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
SERVITECH INC - Honoraires	436,91 \$
GROUPE NÉGOTEL	19,98 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélective août 2016	33 762,40 \$
BIONEST INC - Entretien UV	7 314,03 \$
NEOPOST CANADA LTD - Location compteur postal	172,29 \$
CD URBANISTES-CONSEILS - Formation	546,13 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	563,29 \$
	<b>655 224,15 \$</b>

## 5.0- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : CERTIFICATS DE CONFORMITÉ**

### **5.1 Tring-Jonction : règlement 411**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 6 septembre 2016, a adopté son règlement 411 modifiant le règlement de zonage 395;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5762-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 411 modifiant le règlement de zonage 395 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

### **5.2 Saint-Joseph-de-Beauce : règlements 627-3-16 et 627-4-16**

- Le dossier du règlement 627-4-16 est reporté à la prochaine séance.

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 6 septembre 2016, a adopté son règlement 627-3-16 modifiant le règlement de zonage 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 8 septembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5763-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-3-16 modifiant le règlement de zonage 627-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

**6.0– FOSES SEPTIQUES : MISE À JOUR DU DOSSIER**

Suite au plus récent échange avec le conseiller juridique de la MRC, il est convenu que celui-ci a l'autorisation d'aller de l'avant avec la procédure d'injonction tel que discuté préalablement concernant un dossier à Tring-Jonction.

**7.0– CLD : BILAN DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN**

En séance de travail, monsieur Daniel Chaîné a présenté un bilan des activités du CLD pour les six premiers mois de l'année et a déposé un rapport à cet effet.

**8.0– PDZA : RAPPORT MENSUEL**

Le rapport mensuel du PDZA, préparé par monsieur Patrice Routhier, est déposé. Le comité directeur du PDZA s'est réuni le 13 septembre et les maires participants indiquent que les élus municipaux seront bientôt consultés sur ce dossier dans le cadre de « focus groups ». Les dates ciblées sont le 27 septembre, le 4 et le 5 octobre. Monsieur Routhier entrera en contact avec les directeurs généraux à cet effet. Les élus seront regroupés par secteur géographique.

**9.– ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

En séance de travail, madame Stéphanie Turgeon a présenté les détails relatifs au renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. L'entente serait d'une durée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2017. Madame Turgeon a également présenté le plan d'action qui a été élaboré par le Comité culturel de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a bénéficié d'une entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec au cours des dernières années (2006-2016);

ATTENDU QUE ladite entente affiche un bilan très positif et que le Conseil de la MRC a déjà fait part de sa volonté de prolonger ladite entente culturelle;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications a convenu de prolonger les ententes de développement culturel sur une base annuelle

ATTENDU QUE le Comité culturel de la MRC a élaboré un plan de travail pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le Comité a inclus au plan de travail, un plan d'action sur le livre;

5764-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le plan d'action élaboré par son Comité culturel et autorise un investissement total de 20 000 \$ (15 000 \$ de base et 5 000 \$ pour le plan d'action sur le livre) pour l'entente de développement culturel 2017.

## **10.0– PISTE CYCLABLE : MISE À JOUR DU DOSSIER**

### **10.1 Processus d'appel d'offres pour la phase I**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est allée en appel d'offres pour la construction de la phase I de la piste cyclable;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées avant la date limite prévue soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 14h00;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 14h00 et que les résultats sont les suivantes :

<b>Excavation Bolduc inc.</b>	1 236 378,46\$	Option 1
	874 960,91\$	Option 2
	375 955,67\$	Option 3
<b>Giroux et Lessard Ltée</b>	1 657 775,67\$	Option 1
	1 233 523,53\$	Option 2
	519 452,57\$	Option 3
<b>Les Constructions Binet inc.</b>	1 970 940 ,38\$	Option 1
	1 328 751,29\$	Option 2
	667 147,40\$	Option 3

ATTENDU QUE la soumission de Excavations Bolduc inc. a été jugée non conforme;

ATTENDU QUE le montant des deux autres soumissions excède de façon importante le montant prévu pour ce projet;

ATTENDU l'opinion juridique obtenue par la MRC et soutenant sa décision;

5765-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC rejette l'ensemble des soumissions déposées.

### **10.2 Travaux en régie : entente intermunicipale**

Afin de réduire les coûts de construction de la piste cyclable, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce proposent de réaliser les travaux en régie. Toutefois, comme la MRC a obtenu la compétence légale à cet égard, la réalisation des travaux en régie doit faire l'objet d'une entente intermunicipale entre la MRC et les deux municipalités concernées.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche et les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la construction d'une piste cyclable;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a pris en charge la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée du Corridor Québec Central qui est localisée sur son territoire, pour y aménager une piste cyclable;

ATTENDU QUE pour la construction de la piste cyclable, le Règlement d'emprunt 185-16 relatif aux honoraires d'experts-conseils et aux travaux de construction de la phase 1 de la piste cyclable à Beauceville et à Saint-Joseph-de-Beauce sur le tracé de l'emprise ferroviaire a été adopté le 9 mars 2016;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite confier aux villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville la responsabilité de construire cette piste cyclable sur leur territoire respectif;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale doit intervenir à cet effet;

5766-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'entente intermunicipale entre la MRC Robert-Cliche et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce relativement à la construction d'un tronçon de 4 km de piste cyclable sur son territoire;

- D'accepter l'entente intermunicipale entre la MRC Robert-Cliche et la Ville de Beauceville relativement à la construction d'un tronçon de 2 km de piste cyclable sur son territoire;
- Que ces ententes devront prévoir que les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville assument l'entière responsabilité administrative et financière de l'exécution de ces travaux sur leur territoire respectif;
- D'autoriser le préfet, monsieur Luc Provençal, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, à signer ladite entente.

Néanmoins, préalablement à la signature de l'entente, la MRC procédera à une vérification légale de la démarche.

#### **11.0– DESTINATION-BEAUCE : MISE À JOUR DU DOSSIER**

En séance de travail, madame Josiane Simard, directrice du développement touristique, a présenté un état de situation de Destination Beauce en date du 31 août 2016. Madame Simard a fait part de ce qui a pu être réalisé et de ce qui n'a pu l'être en précisant les raisons. Côté budgétaire, les cotisations prévues pour l'année 2017 ne connaîtront aucune augmentation. Madame Simard a aussi précisé les priorités de Destination Beauce pour l'année 2017.

Madame Doyon, présidente du comité, précise que le CA de Destination Beauce est très satisfait de l'évolution de l'organisme et du travail accompli par ses employés.

#### **12.0– DOSSIER CHAMBRE DE COMMERCE SAINT-FRÉDÉRIC : LIEN DIRECT**

Une longue discussion porte sur la proposition amenée par la Chambre de commerce de Saint-Frédéric relativement à la construction d'un lien routier « direct » entre la route 112 et l'autoroute 73. Il est finalement convenu qu'un projet de résolution sera élaboré en prévision de la séance d'octobre et étudié à cette occasion.

#### **13.0– DOSSIER IMMIGRATION**

La MRC a été interpellée par la MRC La Nouvelle-Beauce pour participer aux travaux de la Table de concertation sur l'immigration en Beauce-Nord. Celle-ci regroupe



plusieurs organismes du monde municipal, scolaire, du réseau de la santé, de monde des affaires, CAIDI etc. et son objectif est d'assurer une concertation entre les acteurs du milieu pour favoriser l'attraction et la rétention des personnes immigrantes en Beauce-Nord.

Les frais de participation seraient de l'ordre de 200 \$ à 300 \$ afin de couvrir les coûts de fonctionnement de la Table.

5767-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- que monsieur Jean-Rock Veilleux représente la MRC Robert-Cliche à la Table Immigration mise en place par la MRC La Nouvelle-Beauce et
- que la MRC Robert-Cliche défraie sa part des frais de fonctionnement de la Table.

#### **14.0– DOSSIER TRESCA : PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU QUE la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA) désire convenir d'une entente sectorielle d'économie sociale pour les années 2016 à 2020 afin de poursuivre son rôle de leader comme pôle d'économie sociale;

ATTENDU QU'en Chaudière-Appalaches, on compte 473 entreprises d'économie sociale qui génèrent plus de 11 000 emplois avec des revenus annuels dépassant les 800 M\$ et des investissements d'une valeur moyenne annuelle de 13,3 M\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir la TRÉSCA afin qu'elle poursuive ses activités pour que les entreprises d'économie sociale et les promoteurs puissent continuer à bénéficier de l'expertise et des outils développés ainsi que de nouveaux projets qui seront mis en place;

ATTENDU QUE les services offerts par la TRÉSCA sont les services aux membres et aux partenaires, la promotion de l'économie sociale ainsi que le développement des compétences;

ATTENDU QUE cette entente est soutenue financièrement par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Emploi Québec et la TRÉSCA et qu'une demande est adressée aux MRC et ville-MRC de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QU'il est proposé de partager la participation financière des MRC et ville-MRC de Chaudière-Appalaches en fonction du nombre d'entreprises d'économie sociale présentes dans chacun des territoires;

ATTENDU QUE la participation financière totale demandée à la MRC Robert-Cliche est de 5 360 \$ pour la durée de l'entente, soit 1 340 \$ par année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter ladite entente sectorielle;

5768-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter d'adhérer à l'entente sectorielle d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (2016-2020) en y contribuant pour un montant de 1 340 \$ par année durant quatre (4) ans;
- De payer la contribution financière de la MRC Robert-Cliche à même le Fonds de développement des territoires tel que spécifié à l'entente;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la MRC Robert-Cliche.

#### **15.0– ÉVALUATION : MOUVEMENT DU PERSONNEL**

Monsieur Roy informe le Conseil qu'une technicienne en évaluation a quitté la MRC pour accepter un poste ailleurs. Un processus de remplacement a donc été mis en place pour combler ce poste.

#### **16.0– STATIONNEMENT : FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS**

5769-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que monsieur Renal Roy soit mandaté pour vérifier l'existence de programmes de subvention pour couvrir les coûts de réfection du stationnement avant de la MRC et pour éventuellement présenter une demande de subvention à cet égard.

#### **17.0– POLITIQUE DE TECHNOLOGIE, D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION**

5770-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter la plus récente version de la *Politique de technologie, d'information et de télécommunication* de la MRC.

#### **18.0– ACHAT DE PARAVENTS**

Monsieur Roy présente le projet d'achats de paravents à être installés dans la section de travail des techniciens en évaluation dans le but de permettre une

meilleure intimité. Il faut savoir que les techniciens reçoivent fréquemment des contribuables.

5771-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission de Demers Équipement de bureau pour l'achat de paravents au montant de 4 274,20 \$ taxes incluses.

**19.0– SÉCURITÉ INCENDIE : PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA FORMATION**

À titre de rappel, il est précisé que les 5 municipalités dotées de services de sécurité incendie doivent faire parvenir à la MRC, au plus tard en octobre, la liste des besoins en formation pour les pompiers, accompagnée d'une résolution municipale et du tableau Excel prévu à cette fin.

La gestion du programme de remboursement de la formation des pompiers transite obligatoirement par les MRC.

**20.0– ARTICLE « TERRE DE CHEZ-NOUS » SUR LA VALEUR DES BOISÉS**

Monsieur Renal Roy commente un article de *Terre de chez nous* sur le sujet mentionné.

**21.0– CONGRÈS DE LA FQM : DERNIÈRES INFORMATIONS**

Les dernières informations relatives au Congrès de la FQM sont données aux maires, particulièrement les numéros de réservation des chambres.

**22.0– CORRESPONDANCES**

**22.1 Municipalité Les Escoumins : demande d'appui**

Le Conseil n'accorde pas son appui à la demande en question.

**22.2 CRÉ Chaudière-Appalaches : liquidation**

Le Conseil prend note d'une lettre de la CRÉ Chaudière-Appalaches par laquelle lui est transmis un montant de 7 414,65 \$ lié à la dissolution de l'organisme. De plus, le MAMOT transmettra ultérieurement à la MRC une somme de 23 898,82 \$ dans ce même dossier.

### **22.3 Ministre Martin Coiteaux : schéma de couverture de risques incendie**

Le Conseil prend note de la lettre du ministre Martin Coiteaux qui atteste de la conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC. Le schéma sera donc soumis aux maires pour adoption à la séance d'octobre. L'entrée en vigueur est suggérée pour le 1<sup>er</sup> décembre.

## **23.0— AFFAIRES NOUVELLES**

### **a) Infonuagique**

Suite à la rencontre du comité spécial (Renal Roy, Marie-Andrée Giroux et Jean-Rock Veilleux) avec la firme Expert Cloud pour examiner cette question, il est recommandé de conserver le statu quo pour l'instant. Les coûts sont trop élevés pour le moment et sont appelés à diminuer au cours des 2 ou 3 prochaines années.

### **b) Transport collectif**

À la demande de monsieur Veilleux, monsieur Provençal présente un état de situation des activités de Transport collectif de Beauce.

### **c) Projet Saint-Lambert**

Sur la suggestion de monsieur Veilleux, la MRC organise une rencontre avec les représentants de la technologie Thermoselect, procédé de recyclage des matières résiduelles par gazéification à haute température.

### **d) Télédiffusion des séances**

Monsieur Provençal fait un tour de table afin d'obtenir le point de vue des maires à l'égard de télédiffusion des séances du Conseil. La majorité souhaite conserver le statu quo pour l'instant.

## **24.0— PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**25.0— LEVÉE DE LA SÉANCE**

5772-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 55 .

---

*Luc Provençal*  
*Préfet*

---

*Gilbert Caron*  
*Secrétaire-trésorier*